



Aux destinataires
de la procédure de consultation

Date 13 janvier 2012

**Avant-projet de la loi sur la géoinformation (LcGEO)
Procédure de mise en consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En séance du 21 décembre 2011, le Conseil d'Etat a, tout en n'ayant pris position ni sur le fond du dossier ni sur les incidences financières afférentes, autorisé le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire à mettre en consultation auprès des milieux intéressés, l'avant-projet du projet de loi concernant la géoinformation (LcGEO).

Jusqu'à présent, la géoinformation, les géodonnées et les systèmes d'information du territoire étaient des affaires purement cantonales. L'administration cantonale a mis en place un centre de compétence géomatique (CC GEO) pour coordonner les services de l'administration cantonale en matière de géoinformation. A l'exception des cantons de AR, AI et UR, tous les cantons ont mis en place un tel centre.

En 2008, la Confédération a introduit une loi fédérale sur la géoinformation accompagnée par 10 ordonnances. Les objectifs de cette loi sont, entre autres:

- L'harmonisation des géodonnées de droit fédéral, y compris celles gérées par les cantons et les communes
- La mise à disposition des géodonnées
- La mise en place du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (p. ex. les zones d'affectation, les zones de protection des eaux souterraines, les degrés de sensibilité au bruit, les zones de danger etc.)

Afin d'appliquer la loi fédérale au niveau du canton, l'introduction d'une loi cantonale sur la géoinformation est une nécessité.

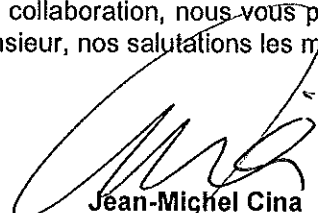
Nous avons ainsi l'honneur de vous remettre, pour consultation, un avant-projet du projet de loi concernant la géoinformation (LcGEO), en vous invitant à nous faire vos remarques et propositions **dans un délai échéant au 24 février 2012**.



Les réponses sont à adresser au CC GEO, Avenue de la Gare 39, 1951 Sion, laquelle se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Figurent également en annexe, outre un rapport détaillé, la liste des destinataires de la consultation. Toute personne ou institution intéressée est naturellement également invitée à se prononcer. Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais à l'adresse www.vs.ch « procédures de consultation/consultations cantonales ».

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous présentons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Jean-Michel Cina
Staatsrat

Annexes Avant-projet du projet de loi sur la géoinformation (LcGEO)
Message accompagnant l'avant-projet de loi (LcGEO)
Liste des destinataires
Questionnaire